



Inscription Cxxxxd promotion formation

Par OphelieB

Bonjour,

Je me permets de vous écrire car il y'a peu je me suis inscrite au CxxD pour une formation. J'ai payé la totalité de la somme en une fois. Or, un code promo à été mit en place permettant d'avoir -200 euros. Je n'ai donc pas plus en profiter mais d'autres personnes inscrits dans la même formation que moi si. J'ai appeler le CxxD ils me disent qu'il n'y a aucune solution a part me désinscrire et me réinscrire ce qui prendrait un mois, le temps du remboursement et la réinscription. Ce qui n'est pas possible en vu de la date. Est ce juridiquement légal de pas pouvoir profiter d'une promotion alors que les autres si ? Un remboursement au lieu d'une désinscription peut-elle avoir lieu? Merci de votre réponse

Par Indigo

Bonjour Ophélie,

Lorsque vous indiquez :

" Un remboursement au lieu d'une désinscription peut-elle avoir lieu? "

Vous reporter au lien suivant :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/quelles-consequences-en-cas-dannulation-de-mon-inscription-a-une-formation>

Vous pourrez lire :

"Mon dossier est validé et je ne peux pas assister à la formation ?

Votre dossier a été validé il y a moins de 14 jours ouvrés ?

Vous disposez d'un délai de rétractation pour annuler dans ce cas les droits réservés seront libérés ; si vous avez réglé un reste à payer il sera remboursé directement sur la carte bancaire qui a servi au paiement.

Votre formation débute dans plus de 7 jours ouvrés ? Vous avez annulé votre dossier. Les droits réservés seront libérés ; si vous avez réglé un reste à payer il sera remboursé directement sur la carte bancaire qui a servi au paiement.

Votre formation débute dans moins de 7 jours ouvrés ?

Vous avez un cas de force majeure ?

Vous avez annulé votre dossier. Les droits réservés seront libérés ; si vous avez réglé un reste à payer il sera remboursé directement sur la carte bancaire qui a servi au paiement.

Vous n'avez pas de cas de force majeure ? Vos droits formation seront débités en totalité ; si vous avez réglé un reste à payer il sera encaissé en totalité et mis à disposition sur votre compte en tant qu'avoir abondement. Vous pourrez l'utiliser pour financer une future formation".

Cordialement,